

FONDS DE SOLIDARITE ET D'INNOVATION STANISLAS CANNES

FONDS DE DOTATION

1 Place Stanislas – CS 70046

06414 CANNES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2023

Au Conseil d'Administration,

1 - OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Fonds de solidarité et d'innovation Stanislas relatifs à l'exercice clos le 31 août 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

2 – FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} septembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

3 – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



4 – VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activités du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux administrateurs.

5 – RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

6 – RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Le Cannet, le 12 décembre 2023

**Le Commissaire aux Comptes
EXCO C.A AUDIT**

Patrick AUMERAS

Aurélie SIMON NOSSARDI

BILAN ACTIF

FONDS DE SOLIDARITE STANISLAS CANNES

Nomenclature 2020 & PCG

Nomenclature 2020 & PCG

ACTIF		EXERCICE N (selon ANC 2018-06)			EXERCICE N-1 (selon ANC 2018-06)
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS (à déduire)	NET	NET
A C T I F I M M O B I L I S E	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :				
	- Frais d'établissement	-	-	-	-
	- Frais de recherche et de développement	-	-	-	-
	- Donations temporaires d'usufruit	-	-	-	-
	- Concessions, brevets, licences, marques, procédés,	-	-	-	-
	- Autres Immobilisations Incorporelles	-	-	-	-
	- Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-
	- Avances et acomptes sur Immobilisations Incorporel	-	-	-	-
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-	-	-	-
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES :				
	- Terrains	-	-	-	-
	- Constructions	-	-	-	-
	- Installations techniques, matériel et outillage	-	-	-	-
	- Autres Immobilisation Corporelles	-	-	-	-
	- Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
	- Avances et acomptes sur Immobilisations corporelle	-	-	-	-
	- Biens reçus par legs ou donations destinés à être	-	-	-	-
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-	-	-	-
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES :				
- Participations et créances rattachées	-	-	-	-	
- Autres titres immobilisés	-	-	-	-	
- Prêts	-	-	-	-	
- Autres Immobilisations financières	-	-	-	-	
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	-	-	-	-	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)	-	-	-	-	
STOCKS ET EN-COURS					
-	-	-	-	-	
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES					
-	-	-	-	-	
CREANCES :					
- Créances clients, usagers et comptes rattachés	-	-	-	-	
- Créances reçues par legs ou donations	-	-	-	-	
- Autres	-	-	-	-	
TOTAL CREANCES	-	-	-	-	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
0,00	-	-	-	-	
INSTRUMENTS DE TRESORERIE					
-	-	-	-	-	
DISPONIBILITES					
88 539	-	88 539	89 849	-	
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE					
-	-	-	-	-	
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	88 539	-	88 539	89 849	
FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS (III)					
-	-	-	-	-	
PRIMES DE REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS (IV)					
-	-	-	-	-	
ECARTS DE CONVERSION ACTIF (V)					
-	-	-	-	-	
TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)	88 539	-	88 539	89 849	



BILAN PASSIF
FONDS DE SOLIDARITE STANISLAS CANNES

Nomenclature 2020 & PCG Nomenclature 2020 & PCG

PASSIF		EXERCICE N (selon ANC 2018-06)	EXERCICE N-1 (selon ANC 2018-06)
FONDS ASSOCIATIFS	FONDS PROPRES		
	FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE		
	Fonds propres statutaires	-	-
	Fonds propres complémentaires	-	-
	TOTAL FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE	-	-
	FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE		
	Fonds propres statutaires	-	-
	Fonds propres complémentaires	-	-
	TOTAL FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE	-	-
	ECARTS DE REEVALUATION	-	-
	RESERVES		
	Réserves statutaires ou contractuelles	-	-
	Réserves pour projet de l'entité	-	-
	Autres réserves	-	-
	TOTAL RESERVES	-	-
REPORT A NOUVEAU	-	-	
RESULTAT DE L'EXERCICE	-	-	
SITUATION NETTE (SOUS-TOTAL)	-	-	
Fonds propres consommables	-	-	
Subventions d'investissement	-	-	
PROVISION REGLEMENTEES	-	-	
TOTAL FONDS PROPRES	(I) -	-	
FONDS REPORTES E DEDIES			
Fonds reportés liés aux legs ou donations	-	-	
Fonds dédiés	33 119	36 192	
TOTAL FONS REPORTES ET DEDIES	(II) 33 119	36 192	
PROVISIONS			
Provisions pour risques	-	-	
Provisions pour charges	-	-	
TOTAL PROVISIONS	(III) -	-	
DETTES			
Emprunts obligataires et assimilés (titres associa	-	-	
Emprunts et dettes auprès des établissements de cr	-	-	
Emprunts et dettes financières diverses	-	-	
Avances et acomptes reçus	-	-	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 872	4 306	
Dettes des legs ou donations	-	-	
Dettes fiscales et sociales	-	-	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	
Autres dettes	52 548	49 351	
Instruments de trésorerie	-	-	
Produits constatés d'avance	-	-	
TOTAL DETTES	(IV) 55 420	53 657	
Ecart de conversion passif	(V) -	-	
TOTAL DU PASSIF	(I + II + III + IV+V) 88 539	89 849	



COMPTE DE RESULTAT

FONDS DE SOLIDARITE STANISLAS CANNES

01/09/2022 - 31/08/2023

Nomenclature 2020 & PCG Nomenclature 2020 & PCG

	Exercice N (selon ANC 2018-06)	Exercice N-1 (selon ANC 2018-06)
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	0	0
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	0	0
dont ventes de dons en nature	0	0
Ventes de prestations de service	0	0
dont parrainages	0	0
Production stockée	0	0
Production immobilisée	0	0
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	0	0
Vers: Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	0	0
Ress Ressources liées à la générosité du public	0	0
Dons manuels	0	0
Mécénats	0	0
Legs, donations et assurances-vie	0	0
Contributions financières	0	0
Reprises sur amortissements, dépréciations, provis	150	0
Utilisations des fonds dédiés	5 073	4 047
Autres produits	2 000	1 532
TOTAL I	7 223	5 579
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	0	0
Variation de stock	0	0
Autres achats et charges externes	1 876	1 532
Aides financières	3 347	4 047
Impôts, taxes et versements assimilés	0	0
Salaires et traitements	0	0
Charges sociales	0	0
Dotations aux amortissements des immobilisations	0	0
Dotations aux provisions	0	0
Reports en fonds dédiés	2 000	0
Autres charges	0	0
TOTAL II	7 223	5 579
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	0	0
PRODUITS FINANCIERS		
De participations	0	0
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif	0	0
Autres intérêts et produits assimilés	0	0
Reprises sur provisions, dépréciations et transfert	0	0
Différences positives de change	0	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières d	0	0
TOTAL III	0	0
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations	0	0
Intérêts et charges assimilées	0	0
Différences négatives de change	0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières	0	0
TOTAL IV	0	0
2 - RESULTAT FINANCIER (III - IV)	0	0
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	0	0



PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	0	0
Sur opérations en capital	0	0
Reprises sur provisions, dépréciations et transfert	0	0
TOTAL V	0	0
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	0	0
Sur opérations en capital	0	0
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et	0	0
TOTAL VI	0	0
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	0	0
Participation des salariés aux résultats (VII)	0	0
Impôts sur les bénéfices (VIII)	0	0
Total des produits (I + III + V)	7 223	5 579
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	7 223	5 579
5 - EXCEDENT OU DEFICIT	0	0

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	0	0
Prestations en nature	0	0
Bénévolat	0	0
TOTAL	0	0
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature	0	0
Mises à disposition gratuite de biens	0	0
Prestations en nature	0	0
Personnel bénévole	0	0
TOTAL	0	0



FONDS DE DOTATION STANISLAS CANNES

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/09/2022 au 31/08/2023

SOMMAIRE

- A) Faits caractéristiques de l'exercice
- B) Règles et méthodes comptables
- C) Fonds propres
- D) Tableau emploi ressources
- E) Fonds dédiés
- F) Etat des créances et des dettes
- G) Produits
- H) Projet du Fonds de Solidarité
- I) Contributions volontaires

ANNEXE AUX COMPTES GENERAUX

A) FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Le bilan de l'exercice clos le 31/08/2023 avant répartition du résultat totalise la somme de 88 539 €

Le compte de résultat de l'exercice fait apparaître un résultat nul

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2022 au 31/08/2023

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 23 novembre 2023 par notre Conseil d'Administration.

B) REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 août 2023 ont été établis et présentés conformément à la réglementation comptable française en vigueur applicable aux fondations et fonds de dotation : Règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général et du règlement n°2018-06 du 5 décembre 2018, relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées, dans le respect des règles de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

C) FONDS PROPRES

Les fonds propres, lors de la constitution du fonds de dotation, sont constitués des dons qui se décomposent comme suit :

15000 euros versé en numéraire par des personnes physiques ou morales

La dotation a été entièrement consommée;

D) TABLEAU EMPLOI RESSOURCES

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE	EXERCICE	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE	EXERCICE
	2223	2122		2223	2122
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 – MISSIONS SOCIALES	3 347	4 047	1 – RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	2 000	0
1.1 Réalisées en France			1.1 Cotisations sans contrepartie		
- Actions réalisées par l'organisme	3 347	4 047	1.2 Dons, legs et mécénats	2 000	
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France			- Dons manuels		
1.2 Réalisées à l'étranger			- Legs, donations et assurances-vie		
- Actions réalisées par l'organisme			- Mécénat		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger			1.3 Autres ressources liées à la générosité du public		
2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
2.1 Frais d'appel à la générosité du public					
2.2 Frais de recherche d'autres ressources					
3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	1 726	1 532			
TOTAL DES EMPLOIS	5 073	5 579	TOTAL DES RESSOURCES	2 000	0
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	3 347	4 047
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	2 000	0	3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	1 726	1 532
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	0	0	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	0	0
TOTAL	7 073	5 579	TOTAL	7 073	5 579



FONDS DEDIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	EXERCICE 22/23	EXERCICE 21/22
FONDS DEDIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	36 192	39 771
(-) Utilisation	5 073	3 579
(+) Report	2 000	0
FONDS DEDIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	33 119	36 192

E) FONDS DEDIES

VARIATION DES FONDS DEDIES	A l'ouverture	Reports	Utilisation		A la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont remboursement	Montant global	Dont projets sans dépenses au cours des 2 derniers exercices
Contributions financières Ressources liées à la générosité du public	36 192	2 000	5 073	0	33 119	0
Fauteuils	1 350	0	0	0	1 350	0
Bourses	16 771	2 000	3 347	0	15 424	0
Divers travaux	18 071	0	1 726	0	16 345	0

F) ETAT DES CREANCES ET DETTES

Aucune créance n'a été comptabilisée

Les autres dettes sont détaillées comme suit :

- 2872 € de factures d'honoraires non parvenues du commissaire aux comptes
- 52 548 € somme due à OGIS dont :
 - * 24 300 correspondant à 54 fauteuils
 - * 28 688 € Bourses au mérite
 - * 440 € frais administratif pris en charge par OGIS

Fournisseurs factures non parvenues	2 872
Compte courant, Confédération, fédération et associations	52 548

G) PRODUITS

Dons sur l'exercice : 2 000 €

H) PROJET DU FONDS DE SOLIDARITE

Le fonds de dotation a été créé le 12/12/2015 et a pour objet d'affecter à l'Institut Stanislas de Cannes, association à but non lucratif, des moyens financiers supplémentaires à la réalisation et au déploiement de la mission d'intérêt général d'éducation poursuivie par l'établissement.

Ces moyens financiers complémentaires permettent à l'institut d'octroyer une bourse à tout jeune souhaitant intégrer l'établissement pour ses valeurs d'excellence pour tous, d'ouverture sociale, et ce conformément aux missions d'intérêt public qui ont été confiées dans le contrat d'association avec l'Etat via le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

I) CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Les contributions volontaires en nature ne sont pas valorisées en raison de leur caractère peu significatif par rapport à la taille du fonds de dotation, le bénévolat correspondant exclusivement au temps des membres du conseil d'administration bénévoles

